



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 27 mai 2025 A 20H00
A L'AUBERGE COMMUNALE LA PINTE, ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 85 citoyennes et citoyens, dont deux personnes sans droit de vote
Excusés : Mmes et MM. Pierre Chatton, Nicolas Galley, Stéphanie et Jean-Yves Jacquaz, Aline et Jacques Perriard, Bernadette et André Schaub, Corinne Terreaux
Scrutateurs : MM. Christian Rhême et Frédéric Guillet

M. Dominique Zamofing, Posieux : Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'assemblée des comptes 2024. C'est un plaisir de vous retrouver dans cette salle et de pouvoir délibérer sur les sujets communaux. Il s'agit de l'antépénultième assemblée de la législature 2021-2026.

Au programme de cette assemblée, l'approbation des comptes de résultat et des comptes d'investissements 2024, deux demandes de crédits, une importante décision concernant la reprise du Consortium du Graboz par la commune et les diverses informations du Conseil communal. Naturellement, la parole sera donnée aux citoyens dans les divers.

L'assemblée communale sera suivie de la traditionnelle verrée accompagnée de quelques morceaux de pizza confectionnés par notre tenancier communal Serafim.

Je salue particulièrement les présences suivantes :
du président de paroisse Monsieur Maurice Seydoux,
du représentant de l'abbaye d'Hauterive (Frère Claude)

C'est Mme Chantal Duennenberger, secrétaire communale qui tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée

- ➔ par publication dans la feuille officielle
- ➔ par affichage aux piliers publics
- ➔ par publication sur notre site Internet
- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 16 mai 2025.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant par mains levées : 2 personnes
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro, que vous tendra notre apprenti Leandro. Je vous demande de vous annoncer par votre nom et prénom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs : M. Christian Rhême (46) et Frédéric Guillet (37), soit un total de 83 citoyens avec droit de vote.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024**
2. **Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire**
3. **Comptes de résultats 2024 et commentaires**
4. **Comptes des investissements 2024**
5. **Crédit d'investissement pour la création de gradins**
Terrain de football à Ecuwillens
Rapport de la commission financière
6. **Crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-ballons**
Terrain de football à Ecuwillens
Rapport de la commission financière
7. **Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025**
8. **Informations communales**
9. **Divers**

Y a-t-il des questions concernant l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à mains levées, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024

M. Dominique Zamofing : Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué dans tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site Internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ?

Au vote à mains levées, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nous remercions Mme Chantal Duennenberger pour sa parfaite rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

Pour cet objet, je cède la parole à M. Hicham Frossard, en charge de ce dicastère.

M. Hicham Frossard : merci, bonsoir tout le monde. Concernant cette communalisation de l'accueil extrascolaire, conformément à la loi sur les structures d'accueil extrafamiliales de jour, l'accueil extrascolaire est aujourd'hui une obligation communale pour le canton de Fribourg. Depuis 2008 cette mission a été assurée par une association de droit privé, gérée par des citoyennes et des citoyens que nous tenons à remercier pour leur engagement durant toutes ces années. Nous sentons actuellement les limites de ces structures et de cette gestion associative, notamment en raison de la complexité croissante des exigences administratives et des difficultés à assurer le renouvellement du comité. Dans ce contexte, le Conseil communal a estimé qu'il était nécessaire d'assurer la pérennité du service en procédant à sa communalisation. Concrètement, ce que nous vous soumettons aujourd'hui, est un règlement de l'AES basé sur l'ancien qu'il s'agit d'adopter ce soir. Nous avons effectué une projection financière afin de savoir si cette communalisation allait avoir des effets sur les comptes à venir. Ce n'est pas le cas. Cette communalisation n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour la commune. La commune s'était déjà engagée en 2008 en assemblée communale de couvrir le déficit de la structure d'accueil. Faut-il passer article par article ou vous avez lu le règlement ? Y a-t-il des questions ? Au niveau de la base tarifaire, je souhaiterais rajouter encore un élément : les coûts pour les parents ne changeront pas par rapport à ceux appliqués aujourd'hui.

M. Dominique Zamofing : merci. Avant de passer aux éventuelles questions, je donne la parole à M. Bernard Morel pour le préavis de la commission financière.

M. Bernard Morel : Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 6 mai 2025 le Conseil communal puis a tenu une séance interne en date du 19 mai 2025.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base.

Point 2 de l'ordre du jour : Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

La Commission financière préavise favorablement l'adoption de ce règlement, qui prévoit la communalisation de l'accueil extrascolaire, ceci dans le but de pérenniser ce service, qui reste une tâche communale obligatoire. Financièrement, la commune continuera d'assumer un éventuel déficit de ces prestations.

M. Dominique Zamofing : merci.

Ce règlement a été soumis aux services de l'Etat et n'a subi aucune modification. Il a obtenu un préavis positif, c'est pourquoi nous n'avons pas de marge de manœuvre pour changer les articles. J'ouvre la discussion. Pas de question. Nous allons passer au vote :

Au vote à mains levées, le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes de résultats 2024 et approbation

Avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2024, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Les comptes 2024 sont bons, le bénéfice de CHF 955'276.00 ira consolider les fonds propres de la commune. Mais il faut mentionner que CHF 409'909.00 ont été prélevés sur la réserve de réévaluation conformément au plan comptable MCH2 et CHF 174'651.00 sont issus de la dissolution de la réserve de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg.

Le bénéfice est de l'ordre CHF 370'000.00.

Ces prochaines années, les charges reportées sur les communes par le plan d'économie du canton de Fribourg ainsi que les charges financières dues à la construction du CO de Givisiez ainsi que la construction des homes vont mettre de la pression sur les charges communales. La question n'est plus de savoir si l'impôt communal sera relevé mais quand ?

En effet, si les mesures d'économies mis en consultation sont adoptées, les charges supplémentaires avoisineront les CHF 460'000.00 sur les trois prochaines années pour notre commune.

Toutefois l'élément le plus inquiétant pour notre commune dans ce paquet de mesures mis en consultation par le Conseil d'Etat est le retour de la route d'Hauterive et du pont métallique au patrimoine communal.

En effet, le Conseil d'Etat souhaite revenir à la variante qu'il avait proposée lors du projet de loi sur la mobilité d'août 2021. Cette variante proposait un réseau routier de 650 km alors qu'il est de 685 actuellement. Lors de l'examen de la loi, j'avais déposé un amendement pour intégrer la route de Hauterive ainsi que le pont au domaine cantonal. Cet amendement avait été refusé en première lecture. J'avais pu convaincre suffisamment de Députés de l'accepter en deuxième lecture et troisième lecture. La route d'Hauterive et le pont ont été transmis depuis le 1^{er} janvier au réseau cantonal.

J'y vois un esprit revanchard dans cette mesure du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat ne peut pas militer pour une liaison Marly-Matran d'importance cantonale et ne pas reconnaître la route actuelle d'importance cantonale, ceci n'est pas cohérent.

Suite au rapport de l'ingénieur, le Conseil communal avait écrit au Conseil d'Etat en 2022 pour l'informer que si fin 2026 le pont n'était pas assaini il ne garantissait pas la statique du pont pour le trafic actuel.

Le cas échéant, si la route revenait à la commune de Hauterive (FR) et le pont aux communes de Hauterive (FR) et Bois d'Amont, nous allons nous coordonner pour limiter le trafic à la mobilité douce.

Naturellement, le Conseil communal va prendre position de manière ferme contre la volonté du Conseil d'Etat de retransmettre cette route au domaine communal.

Voilà pour ce qui est des commentaires. Pour nous cette proposition n'est pas cohérente. Nous avons fait opposition à l'époque au projet de route de liaison. Il s'agissait d'une opposition de principe avec quelques points de détail à régler. Nous n'étions pas fondamentalement contre cette route. Nous comprenons bien qu'il y a tout un bassin versant qui émerge et qui doit avoir accès à l'autoroute. Nous devons être solidaires avec cette région quelque peu périphérique. Il est hors de question que la Commune reprenne cette route jusqu'à ce que la nouvelle liaison soit construite tout comme d'investir 1 mio ou 1.5 mio pour le refaire. Il s'agit clairement d'un transit entre deux régions et le Conseil communal va se battre pour que la situation actuelle reste inchangée. Dans le cas contraire il n'y aura plus que la mobilité douce qui pourra utiliser le pont. Les automobilistes devront trouver un autre itinéraire. Avec un trafic journalier de 2'500 à 3'000 véhicules, cela fera peut-être réfléchir le Conseil d'Etat. Même si nous comprenons le Conseil d'Etat qui doit trouver des solutions, il est regrettable que l'on doive revenir sur des décisions qui ont été prises formellement.

Comptes de fonctionnement 2024 et commentaires

Quelques indicateurs financiers :

Taux d'endettement net: < 100% = bon	84,91%	(87,86)
Degré d'autofinancement: >100% haute conjoncture	151%	(135%)
Part du service de la dette : <5% charge faible	5%	(5%)
Dette brute/revenus 100% - 150% moyen	151%	(147%)
Dette nette/habitant CHF 2'500 – 5'000 endettement important	CHF 2'630	CHF 2'564
Taux d'autofinancement 10% - 20% moyen	13%	(9%)

Les indicateurs financiers présentés peuvent être considérés comme bons si ce n'est l'endettement net par habitant qui est un peu plus élevé que la moyenne avec un montant de dette nette par habitant de CHF 2'630.00. Il faudra rester attentif durant ces prochaines années pour maintenir un endettement raisonnable tout en ayant une progression normale des infrastructures. Les autres indicateurs sont raisonnables.

Concernant les comptes 2024, les dépenses ont pu être très bien maîtrisées. Les dépassements supérieurs à CHF 10'000.00 ont été commentés dans la présentation des comptes.

Le chapitre 730 concernant les déchets, la taxe actuelle ne couvre pas le taux minimal de couverture de 70%. Il est actuellement de 63%. La taxe devra être adaptée dans le prochain budget. La charge d'amortissement et des intérêts pèse sur ce chapitre. De plus, nous acceptons énormément de déchets à la déchetterie qui ne sont pas forcément admis dans d'autres communes.

Le bénéfice du compte de résultat s'élève à CHF 955'276.00 et est versé au bilan. Le capital propre de la commune se monte à CHF 12'443'062.00.

La dette nette de la commune de Hauterive (FR) est de CHF 7'067'975.00 et les engagements hors bilan se montent à plus de CHF 6 millions.

Venons-en maintenant au détail. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère. Vous pourrez ainsi poser vos questions.

0. **Administration générale**

Pas de question.

1. **Ordre et sécurité publiques, défense**

Pas de question.

2. **Formation**

Pas de question.

3. **Culture, sports et loisirs**

Pas de question.

4. **Santé**

M. Raphaël Galley, Ecuwillens : j'ai une question concernant le dernier poste 4900.3160.00 Location cabinet médical mais qui touche également le compte des investissements. Si mes souvenirs sont bons, en 2022 l'assemblée avait voté un crédit d'investissement pour le capital action d'une société anonyme pour le cabinet destiné à faire l'interface entre la commune et le cabinet médical, ainsi qu'un 2e crédit à CHF 200'000.00 pour un prêt aux médecins. A la lecture des comptes, on voit que le compte de fonctionnement comprend la location qui est payée apparemment aux propriétaires. Si on prend le compte d'investissement, on retrouve 2 prêts de CHF 150'000.00 alors qu'a priori ce n'est pas ce qui a été voté. Je ne sais pas s'il y a eu quelque chose qui s'est passé dans l'intervalle en assemblée ou autre mais d'après mes souvenirs, le vote de l'assemblée n'est pas représenté dans les comptes. Il se peut qu'un élément m'échappe.

M. Dominique Zamofing : La location du cabinet médical a démarré en 2025. La commune a fait le joint jusqu'à l'entrée des médecins dans les locaux. Il est vrai que le vote de l'époque était de CHF 100'000.00 de capital-actions et CHF 200'000.00 de prêts. Nous avons quelques peu modifier cette approche en octroyant un prêt de CHF 300'000.00 aux médecins, remboursable sur 10 ans. L'enveloppe globale est la même au niveau des montants. Suite aux recherches de médecins et de quelques analyses, il a été décidé qu'il était plus judicieux

de ne pas entrer dans le capital-actions d'une société médicale. Ce n'est pas le rôle d'une administration communal de gérer une société privée. Ai-je répondu ?

M. Raphaël Galley : oui, je comprends que cela simplifie la situation d'avoir la commune directement avec le cabinet. Par contre, il y a un investissement de CHF 300'000.00 des charges de fonctionnement pour CHF 30'000.00. Le budget qui a été voté était de CHF 300'000.00 au total.

M. Dominique Zamofing : le crédit qui avait été voté était de CHF 200'000.00 et CHF 100'000.00, ce qui fait CHF 300'000.00 au total. Les charges de fonctionnement reflètent les loyers qu'on a dû payer jusqu'à l'ouverture du cabinet au 1er janvier 2025. Nous nous étions engagés lors de l'ouverture de la banque, à trouver des médecins dans les 2 ans. 2 mois de location ont été annulés car la banque a utilisé les locaux libres.

M. Raphaël Galley : je comprends bien, mais les CHF 30'000.00 étaient compris dans le capital de CHF 100'000.00 de la société qui se retrouvent dans les CHF 300'000.00. Vous dépassez un peu le budget mais cela passe en partie par le fonctionnement.

M. Dominique Zamofing : formellement nous aurions peut-être dû revenir en assemblée pour annuler les deux crédits de CHF 200'000.00 et CHF 100'000.00 et revoter un nouveau de CHF 300'000.00. Le Conseil communal a jugé finalement que les CHF 300'000.00 coïncidaient avec la nouvelle formule d'investissement. Je comprends la question. Il est vrai que pendant l'année 2024 nous aurions dû mettre en fonctionnement les charges de loyer qui n'étaient pas prévues lorsqu'on a signé l'engagement de trouver ces médecins. Votre remarque est tout à fait justifiée. Merci.

5. Prévoyance sociale

Pas de question.

6. Trafic et télécommunications, circulation routière

Pas de question.

7. Protection de l'environnement et aménagement

Pas de question.

8. Economie publique

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Nous arrivons au résultat de CHF 955'276.34. La parole est au président de la commission financière.

Point 3 de l'ordre du jour : Comptes de résultats 2024

M. Bernard Morel : Les commentaires des positions des comptes et les informations concernant les principales variations constatées nous ont été données.

L'exercice 2024 présente un excédent de revenus de CHF 955'276.34 comparé à un budget déficitaire de CHF 8'152.99.

Cet excédent de revenus s'explique par plusieurs éléments extraordinaires :

- une augmentation des revenus fiscaux de **CHF 397'919.83**, notamment due à une correction de la provision sur débiteurs pour CHF 113'868.00
- une diminution des charges provenant de transferts des autres collectivités pour **CHF 318'280.22**
- dissolution de la réserve de la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat de Fribourg pour **CHF 174'651.03**
- des charges de personnel inférieures de **CHF 70'477.95** liées à des engagements retardés.

Au niveau du bilan, le capital propre s'élève au 31 décembre 2024 à CHF 12'443'062.99.

Les liquidités restent stables et s'élèvent à CHF 3'792'908.06 au 31.12.2024.

Les emprunts (BCF, Banque Raiffeisen et Postfinance) passent de CHF 10'366'830.00 à CHF 10'029'842.00, soit une diminution de l'ordre CHF 336'988.00.

Comme mentionné dans le rapport de l'année précédente, nous relevons que la Fiduciaire recommande toujours la mise en place d'un système de contrôle interne.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE SA, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de résultat 2024 se soldant par un excédent comptable de CHF 955'276.34.

M. Dominique Zamofing : merci. J'aimerais faire une remarque concernant le rapport de la commission financière lorsqu'on parle de contrôle de système interne. Il est réalisé à 80 %, mais tant qu'il n'est pas réalisé à 100%, la fiduciaire et la commission financière se doivent de faire une mention qu'il n'est pas réalisé. Il ne faut pas croire que rien n'a été réalisé mais il faut encore 2-3 mois afin de le terminer. Toutefois la remarque est tout à fait pertinente et justifiée. Y a-t-il des questions encore concernant ces comptes 2024 ? Cela ne semble pas être le cas.

Au vote à mains levées, les comptes de résultats 2024 avec un bénéfice de CHF 955'276.34 sont acceptés à l'unanimité.

Nous vous remercions pour la confiance et je saisis l'occasion de remercier Madame Corinne Terreaux pour son excellent travail et la tenue de nos comptes communaux.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes des investissements 2024

Le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale.

Dans un premier temps, il s'agit d'approuver les différents investissements qui ont été effectués durant l'année 2024.

Ensuite, le Conseil communal propose de boucler 8 investissements définitivement terminés durant l'exercice 2024.

Les comptes des investissements 2024 se présentent de la manière suivante :

Les charges s'élèvent pour un montant de total de **CHF 181'492.63** et des produits pour **CHF 78'910.00**.

Les charges concernent les positions suivantes :

<i>Infrastructure réseau informatique</i>	<i>CHF</i>	<i>83'013.60</i>
<i>Déploiement réseau optique</i>	<i>CHF</i>	<i>44'131.85</i>
<i>Application métier Greensite</i>	<i>CHF</i>	<i>36'705.40</i>
<i>Bâtiment, remplacement des lumières par du LED</i>	<i>CHF</i>	<i>33'683.40</i>
<i>Etude assainissement buttes de tirs</i>	<i>CHF</i>	<i>7'504.65</i>
<i>Réfection terrain basket et foot</i>	<i>CHF</i>	<i>87'759.65</i>
<i>Ecole, rénovation des façades</i>	<i>CHF</i>	<i>22'500.90</i>
<i>Audit énergétique Route de l'Ecole 14</i>	<i>CHF</i>	<i>24'000.00</i>
<i>Rénovation passerelle Neyruz</i>	<i>CHF</i>	<i>3'502.60</i>
<i>Crédit étude place du village</i>	<i>CHF</i>	<i>650.00</i>
<i>Crédit d'étude place centre du village, 2^{ème} étape</i>	<i>CHF</i>	<i>34'668.65</i>
<i>Prêt médecins</i>	<i>CHF</i>	<i>135'560.19</i>
<i>Assainissement éclairage public</i>	<i>CHF</i>	<i>261'477.30</i>
<i>Crédit d'étude trottoir route Magnedens</i>	<i>CHF</i>	<i>12'481.80</i>
<i>Remplacement compteurs eau</i>	<i>CHF</i>	<i>39'357.15</i>
<i>Mise en séparatif EU-EC Vy de Villard</i>	<i>CHF</i>	<i>21'763.00</i>
<i>Crédit étude agrandissement STEP VSG</i>	<i>CHF</i>	<i>18'807.15</i>
<i>Participation capital ASEV</i>	<i>CHF</i>	<i>115'800.00</i>
<i>Crédit d'étude photovoltaïque et CECB</i>	<i>CHF</i>	<i>13'720.89</i>
<i>Pra Novy crédit d'étude</i>	<i>CHF</i>	<i>38'916.00</i>
<i>Révision PAL</i>	<i>CHF</i>	<i>6'399.95</i>
<i>Participation PED et PAD Champ du Nod</i>	<i>CHF</i>	<i>7'467.95</i>
<i>Rénovation façade Route de Fribourg 77</i>	<i>CHF</i>	<i>52'710.55</i>

Total des charges : *CHF* **1'181'492.63**

Total des produits : *CHF* **78'910.00**

Je donne la parole au président de la Commission financière.

Point 4 de l'ordre du jour : Comptes des investissements

M. Bernard Morel : Les comptes des investissements présentent des charges de CHF 1'181'492.63 et des produits de CHF 78'910.00, donc des investissements nets de CHF 1'102'582.63.

Les principaux postes d'investissements en 2024 sont l'assainissement de l'éclairage public, dont les travaux sont terminés, la participation au capital social de l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration à Villars-sur-Glâne) ainsi que les 2 prêts aux 2 médecins établis dans le nouveau cabinet médical.

La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements tels que présentés.

M. Dominique Zamofing : Merci, j'ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : vous avez mentionné dans une rubrique « Réfection terrain basket + foot ». S'agit-il du terrain de foot qui est à l'école ?

M. Dominique Zamofing : oui.

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : il a été fait deux fois. Quelles sont les répercussions financières ?

M. Dominique Zamofing : l'entreprise qui a réalisé les travaux n'était pas satisfaite du matériel. Financièrement il n'y a pas de répercussion vu que le contrat devait être respecté. L'entreprise a dû garantir des travaux avec une finition correcte et le terrain a été refait lundi passé. Il est actuellement magnifique et tout neuf. Il est vrai que nous avons eu un souci avec le fournisseur mais une partie du contrat n'avait pas été versée. Il n'y aura donc pas de dépassement de crédit concernant ce terrain de foot. Il arrive que des chantiers se passent un petit peu moins bien.

M. Jean-Marie Kuhn : j'ai encore une petite remarque. Est-ce que ce terrain est homologué pour jouer avec des crampons ? L'autre soir, il y avait des jeunes qui jouaient avec des souliers à crampons.

M. Dominique Zamofing : Je me tourne vers le responsable du service technique M. Zanetti : Il va se renseigner si l'on peut jouer avec des crampons et dans le cas contraire, une solution devra être trouvée. C'est un terrain de foot pour l'école et pas un terrain d'entraînement pour le FC Bas Gbloux. D'autres questions concernant ces crédits ? il n'y en a pas donc nous allons soumettre au vote ce compte des investissements 2024.

Au vote à mains levées, le compte des investissements 2024 bouclant sur des charges de 1'102'582.83 francs sont approuvés à l'unanimité.

Nous vous remercions.

Le Conseil communal souhaite boucler 8 crédits qui concernent des investissements terminés. Nous partons du principe qu'une fois qu'ils sont terminés nous devons les boucler et ainsi ils n'apparaissent plus sur la feuille qui résulte les investissements, c'est-à-dire que quand le travail a été fait, dans quelques années normalement cela doit diminuer et nous ne devons pas chaque année n'avoir que des nouveaux investissements ; il faut aussi en terminer et c'est le cas avec 8 investissements. Nous allons les voter en bloc à moins que quelqu'un s'y oppose dans la salle. Cela ne semble pas être le cas.

Ces 8 investissements sont les suivants :

1. Déploiement réseau optique

Crédit voté	CHF 30'000.00
Crédit utilisé	CHF 44'131.85
Dépassement de crédit	CHF 14'131.85

Les raisons en sont les suivantes : L'école de Posieux n'a pas été pris en compte dans le devis. Nous en avons informé la Commission financière qui n'a pas été satisfait de ce dépassement. Toujours est-il que les travaux étaient engagés et nous avons également relié ce bâtiment.

2. Remplacement des luminaires des bâtiments communaux

Crédit voté	CHF 35'000.00
Crédit utilisé	CHF 33'683.40
Crédit non utilisé	CHF 1'316.60

3. Récupérateur stand de tir

Crédit voté	CHF 35'000.00
Crédit utilisé	CHF 70'228.73
Dépassement de crédit	CHF 35'228.73

Explications concernant ce dépassement de crédit. L'investissement pour les récupérateurs de balles n'a pas engendré de dépassement. Par contre, une société de tir nous a approchés pour savoir si nous étions intéressés d'acquérir leurs cibles électroniques. Nous avons saisi l'occasion de les acheter car il n'était plus possible d'obtenir des pièces de rechanges pour nos cibles. La Commission financière a été informée et nous n'avons pas revoté de crédit. Nous avons estimé qu'il fallait saisir cette occasion pour mettre à niveau le stand de tir à moindres coûts.

4. Crédit d'étude audit énergétique route de l'Ecole 15

Crédit voté	CHF 25'000.00
Crédit utilisé	CHF 21'646.35
Crédit non utilisé	CHF 3'353.65

5. Assainissement éclairage public

Crédit voté	CHF 310'000.00
Crédit utilisé	CHF 261'477.00
Crédit non utilisé	CHF 48'522.70

6. Crédit d'étude trottoir route de Magnedens

Crédit voté	CHF 25'000.00
Crédit utilisé	CHF 26'127.75

Dépassement de crédit CHF 1'127.75

Ce crédit d'études sera bouclé. Nous avons voté l'année passée un investissement pour réaliser ce trottoir. Le permis est à bout touchant et nous espérons bientôt le recevoir pour débiter les travaux.

7. Participation capital ASEV

(Association Step VSG) CHF 114'600.00

Crédit utilisé CHF 115'800.00

Dépassement de crédit CHF 1'200.00

Participation en lien avec le nombre de la population. L'augmentation de celle-ci a entraîné ce dépassement.

8. Crédit d'étude potentiel photovoltaïque et CECB+

Crédit voté CHF 30'000.00

Crédit utilisé CHF 32'151.04

Dépassement de crédit CHF 2'151.04

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Bernard Morel : La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le bouclage de ces 8 crédits.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion concernant ces crédits qui sont terminés suite à leur réalisation. C'est aussi bon signe lorsque l'on peut boucler des crédits. Les Conseillers communaux ont fait leur travail suite à l'adoption des différents crédits lors des assemblées. S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote en bloc, comme dit tout à l'heure.

Au vote à mains levées, les 8 crédits sont approuvés à l'unanimité. Nous vous remercions pour votre confiance.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour la création de gradins – Terrain de football à Ecuwillens

Je donne la parole à M. Bernard Thalmann, Vice-Syndic, pour présenter ce projet.

Madame, Monsieur, Bonsoir, Comme l'a dit M. le Syndic, nous avons eu quelques soucis avec le terrain synthétique, c'est maintenant quelque chose qui est derrière à notre entière satisfaction. Ce que nous vous proposons maintenant, sous les points 5 et 6 sont des investissements sur le terrain de foot d'Ecuwillens. Je ne vais pas revenir sur les raisons pour lesquelles le Conseil communal vous propose cet investissement c'est une question de sécurité et de confort pour les spectateurs. Par contre, contrairement à ce qui avait été mis dans le bulletin d'information et suite à une vision locale de hier matin, une nouvelle proposition de faire 2x18 mètres de chaque côté de l'abri des joueurs sur une hauteur de 4 gradins avec des gradins de 60 cm de large et de 45 cm de hauteur, sans pose de barrière nous a été faite. Le montant de l'investissement reste à CHF 100'000.00 et est financé par les liquidités de la commune.



M. Dominique Zamofing : merci Bernard. Je donne la parole à l'autre Bernard, le président de la Commission financière.

Point 5 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la création de gradins au terrain de football à Ecuwillens :

M. Bernard Morel : Compte tenu du développement du lieu, avec les nouveaux bâtiments de l'édilité, la Commission financière prévoit favorablement ce crédit d'investissement de CHF 100'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Il n'y a pas de question. Nous n'avons pas souhaité faire tout le talus en gradins. En effet, actuellement l'équipe du FC Bas Gibloux va bien et peut-être que s'ils montent de deux ligues, nous construirons des gradins supplémentaires. Mais actuellement à nos yeux, cela suffit de mettre cette grandeur de gradins. Ce sont des éléments. Si dans quelques années il faut en rajouter nous pourrions toujours le faire. Ces travaux sont nécessaires pour la sécurité (trottoir et la circulation du site).



M. Benoît Remy, Ecuwillens : je trouve que c'est beaucoup CHF 100'000.00 mais je ne sais pas techniquement ce que cela coûterait, mais c'est beaucoup.

M. Dominique Zamofing : c'est effectivement beaucoup d'argent. Mais actuellement c'est le prix pour ce genre de construction. Nous avons une offre de la part de l'entreprise Grisoni. Nous allons demander d'autres offres à d'autres entreprises. C'est un montant important mais nécessaire.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : si j'ai bien lu, il était prévu 25 mètres de gradins et 3 marches. Maintenant, il y a 2 fois 18 mètres. Ils mesurent 36 mètres et avec 4 marches. Est-ce que vous avez beaucoup de marge avec les entreprises?

M. Dominique Zamofing : ce projet est au plan de législature et a été un peu oublié. Pour être francs nous avons décidé assez rapidement avant d'établir le tractanda de l'assemblée. Nous avons ensuite affiné le projet pas plus tard que hier matin en étant sur place pour l'implantation future. Cela coûte grosso modo 350 francs le mètre linéaire ce qui correspond plus ou moins aux tarifs qui sont pratiqués. Mais nous n'avons pas de marge, c'est certain. D'autres questions ? Tel n'est pas le cas, nous allons soumettre ces gradins au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'investissement pour la création de gradins – Terrain de football à Ecuwillens pour un montant de CHF 100'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité moins un avis contraire et une abstention.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-balls au terrain de football à Ecuwillens

Je passe la parole à M. Thalmann pour vous présenter ce projet.

M. Bernard Thalmann : le point 6 de l'ordre du jour est un crédit pour la pose de nouveaux pare-balls au terrain de foot à Ecuwillens. Vous vous êtes certainement rendu compte que les treillis et les poteaux sont dans un état lamentable. Ils ont été rectifiés, corrigés et réparés à maintes reprises par notre équipe technique. Maintenant nous arrivons un petit peu à bout de souffle et nous voyons dans l'obligation de vous proposer cet investissement pour la pose de nouveaux poteaux, nouveaux pare-balls et une semelle au bas du treillis pour permettre le fauchage avec notre robot. Le montant de l'investissement est de CHF 65'000.00 financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : merci, je passe la parole à M. Morel.

Point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-balls au terrain de football à Ecuwillens

M. Bernard Morel : La commission financière préavis favorablement ce crédit d'investissement de CHF 65'000.00, financé par les liquidités, permettant l'installation de nouveaux treillis pare-balls, en remplacement des installations actuelles, défectueuses.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Je crois que les photos parlent d'elles-mêmes. Sauf erreur, cela date de l'agrandissement du terrain de foot en 1982 ou 1984, peut-être que M. Roger Galley pourra me contredire mais je ne dois pas être si faux. Les joueurs du FC Bas Gubloux tirent tellement forts que cela déforme les treillis, car c'est souvent à côté malheureusement. S'ils tiraient dans le but le treillis serait moins déformé. Après cette petite boutade et comme il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-balls au terrain de football à Ecuwillens pour un montant de CHF 65'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Nous vous remercions. L'année dernière nous avons voté la tondeuse pour le gazon, les gradins, maintenant il y a les pare-balls, d'ici cet automne nous aurons un terrain en principe qui sera remis au goût du jour, je crois que c'était une nécessité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025

M. Dominique Zamofing : Le Consortium des eaux du Graboz a été créé en 1970 à la suite de l'implantation de la station de recherche animal de Liebefeld et la construction de la nouvelle fromagerie de Grangeneuve. Afin d'assurer



l'approvisionnement en eau potable, l'Etat de Fribourg et la commune de Posieux se sont unis et ont créé le Consortium des Eaux du Graboz, suite à un arrêté du Conseil d'Etat du 13 septembre 1970. Le nom Graboz vient du lieu-dit où sont captées les sources.

Suite à la constitution du Consortium des Eaux du Graboz, la construction d'une station de pompage au bord de la Sarine, d'un réservoir à Farvagny d'une contenance de 1'000 m³ et du réseau de distribution purent débuter.

Le consortium a joué son rôle de distributeur d'eau et la commune s'est chargée de la distribuer à ses abonnés.

Avec le développement de la région, le consortium a été sollicité pour livrer de l'eau vers Sarine Ouest. Puis la construction de l'usine d'incinération de la Saïdef, le bâtiment de l'ECAB ou encore le nouveau bâtiment de l'Agroscope ont eu pour conséquence que le consortium a dû souscrire de l'eau auprès du CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines).

Les statuts du CEFREN ont changé et seuls les membres, dont fait partie la Commune de Hauterive (FR) depuis le 1^{er} janvier 2025, peuvent souscrire des quantités d'eau supplémentaires. Ce qui veut dire que le Consortium des Eaux du Graboz ne peut plus à l'avenir souscrire de l'eau auprès du CEFREN.

L'institut agricole de Grangeneuve, par l'intermédiaire de son directeur M. Pascal Toffel, a approché le Conseil communal dans l'optique de se désengager du consortium. Les raisons en sont les suivantes : la distribution d'eau potable étant de la compétence et de la responsabilité des communes, Grangeneuve n'y voit plus d'intérêt d'y être membre.

Suite à cela, un ingénieur mandaté par les deux parties a été chargé d'estimer la valeur du captage de la Tuffière et les installations de distribution. La valeur retenue se monte à CHF 7'230'000.00.

Après discussions et négociations entre les deux parties, nous sommes arrivés à la conclusion suivante :

- La Commune de Hauterive (FR) reprend pour la somme de CHF 1.00 le captage, les installations ainsi que les diverses conventions avec les partenaires.
- Grangeneuve reprendra les liquidités du consortium en fin d'année 2025 qui selon les estimations s'élèveront à CHF 750'000.00.



Commune de Hauterive FR
Assemblée communale du 30.04.24



Consortium des Eaux du Graboz

Valeur actuelle de l'adduction d'eau du Graboz:

Valeur résiduelle	CHF 5'474'000.-
Valeur captage Tuffière	CHF 1'757'624
Valeur totale de l'adduction d'eau	CHF 7'232'624.-
Liquidités du CEG estimé en fin 2025	CHF 750'000.-

A été incluse dans cette négociation mais qui ne concerne pas le consortium, la reprise des routes communales sur le site de Grangeneuve par l'IAG. La commune ne sera ainsi plus propriétaire des routes, ce qui est aussi important car finalement, peu de citoyens les utilisent. En effet, arrivera un jour où il faudra voter CHF 3-400'000.00 pour refaire ces routes. A ce moment-là nous nous poserons la question pourquoi nous entretenons des routes qui sont sur un site où finalement nous ne les utilisons pas.

La bonne gestion, l'entretien régulier des installations liées à l'eau et la vision des membres du consortium tout au long de ces 53 ans a permis aux deux parties de trouver une solution où chacun s'y retrouve.

Le Conseil communal vous propose d'accepter la reprise du Consortium des Eaux du Graboz et de ses actifs.

Je donne la parole au président de la commission financière.

Point 7 de l'ordre du jour : Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025

M. Bernard Morel : La commission financière a reçu les informations du Conseil communal lié aux négociations avec l'IAG. La solution proposée est adéquate puisqu'elle permet le rachat symbolique des installations pour CHF 1.00 avec versement du solde des liquidités à l'IAG. La commission financière se prononce favorablement et accepte la reprise du Consortium des Eaux du Graboz aux conditions proposées.

M. Dominique Zamofing : ce consortium a été bien géré et les installations sont correctement entretenues. A chaque fois des investissements ont été effectués, que ce soit à la Tuffière, à Farvagny ou sur le réseau. Nous avons également la chance qu'au fil des années, des bénéfices ont été dégagés malgré les investissements qui ont été entrepris. Le souhait de la commune était que si Grangeneuve se désengageait du consortium, nous n'ayons pas à voter un crédit pour reprendre les installations. Avec CHF 0.00 en caisse, nous ne serions pas ici pour discuter de cette reprise. Mais au vu de la somme figurant dans les comptes du consortium, cela représente les 10% de la valeur des installations. Il faut quand même se rendre compte que ce n'est pas un immeuble de rendement, mais des installations qu'il faudra entretenir à futur. Ils ne sont pas là pour dégager un bénéfice mais pour distribuer de l'eau potable tout en couvrant les charges du chapitre de l'eau potable de la commune. A nos yeux, c'est une affaire correcte pour les deux parties. Nous comprenons la situation de Grangeneuve. Au fil des années, avoir la main sur la distribution d'eau n'est plus aussi important à contrario, pour la commune, que l'eau potable reste en mains communales est extrêmement important. Il est clair que cela va donner un peu plus de travail à la commune Il faudra gérer le travail effectué par le consortium mais nous avons les ressources pour gérer cela. C'est pourquoi nous vous soumettons cette demande de reprendre le consortium. J'ouvre la discussion.

M. Francis Schaller : en ce qui concerne la qualité de l'eau de la Tuffière, il y a eu des soucis dans le passé.

M. Dominique Zamofing : il faut revenir un petit peu en arrière. A l'époque, les captages se faisaient au bord de la Sarine. En 1987, la gravière de la Tuffière a évolué sur le site et finalement l'exploitation n'était plus possible si aucune solution pour l'eau n'était trouvée. Après différentes discussions, la gravière de la Tuffière a payé les nouveaux captages en amont. Ce sont ceux que vous voyez lorsque vous prenez la présélection direction Arconciel à la route des Grands-Bois. Cette eau est parfaitement potable. Elle est certes un peu calcaire mais est de bonne quantité. Au niveau potabilité, il n'y a aucun souci. Je rappelle que cette eau est vraiment captée en amont de la Tuffière. Il y a le chenal qui vient depuis Gibloux et prend la direction de la gravière au bout de la décharge. D'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas et nous allons passer au vote. Un vote historique finalement parce que ce consortium a été mis sur pied en 1970 et sera propriété de la Commune l'année prochaine.

Au vote à mains levées, la reprise du Consortium des Eaux du Graboz, à savoir la source de la Tuffière, les installations et les différentes conventions pour la somme de CHF 1.00 par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025 est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil communal vous remercie de la confiance dans ce dossier et tient à remercier les membres du comité du consortium actuel, MM. Bernard Morel, Olivier Pittet, Gérald Ducret et le président M. Jean-Pierre Stirnimann ainsi que son secrétaire M. Olivier Clément pour l'excellent travail durant leur mandat qui se terminera par les comptes 2025 au mois de mai 2026. Ils ont donc encore un peu de travail les remercierons à ce moment-là. Mes remerciements vont également à ceux qui ont été à l'origine de ce consortium et ceux qui se sont engagés et ont siégés au comité durant ces 53 ans. Je tiens également à remercier le directeur de l'IAG, M. Pascal Toffel, pour son engagement et son pragmatisme qui ont permis d'aboutir à une solution pour les 2 parties.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations communales

Passerelle Ecuwillens-Neyruz

Nous allons commencer par une bonne nouvelle. Lors des dernières assemblées nous avons parlé plusieurs fois de cette fameuse passerelle qui nous relie à Neyruz. Elle est enfin construite et sera ouverte non pas la semaine qui vient mais la semaine d'après. Il reste un accusé de réception qui doit être fait pour cet ouvrage entre les 2 communes et l'entreprise qui a réalisé ces travaux. Nous sommes contents que finalement après deux ans, cette passerelle soit réalisée et facilite un petit peu le passage vers Neyruz pour les chemins pédestres. C'est toujours un petit peu long lorsque l'on veut entreprendre quelque chose de neuf. Je ne



vais pas retracer toute l'histoire de l'élaboration de cette passerelle mais finalement nous avons reçu le permis. Toujours est-il que nous sommes heureux maintenant que cette passerelle soit installée. Pour rappel, le coût se montant en totalité à CHF 220'000.00, soit CHF 110'000.00 à chaque commune et ceci sans dépassement de crédit.

Journée information place du village

Suite à l'étude de faisabilité du reclassement du centre du village d'Ecuvillens, il avait été annoncé qu'une présentation serait effectuée.

Le Conseil communal a retenu la date du samedi 27 septembre pour une présentation et diverses activités. Elles seront organisées sur la place du village d'Ecuvillens. Réservez déjà cette date, il y aura une saucisse et un verre à boire, des discussions et l'esquisse du projet. Vous pourrez vous prononcer sur le projet et apporter vos idées, qu'elles conviennent ou pas, ainsi que passer un moment dans ce centre du village d'Ecuvillens. Une commission siège, sous l'égide de M. Patrick Cudré-Mauroux, pour cette place du village. Les membres seront présents et heureux de vous présenter leurs travaux.

Sentier de la Sarine : Tuffière

Nous n'avons pas beaucoup avancé par rapport à l'automne passé. Le long de la Sarine, une partie du sentier s'est effondrée et le sentier est toujours fermé. Nous avons voté un crédit concernant une étude pour savoir s'il y avait des risques de maintenir le pied de la falaise. Cette étude est en cours. La première phase est terminée et nous avons la présentation la semaine prochaine. Il subsiste une pierre d'achoppement pour ouvrir ce chemin. Si du côté de la commune ce ne sera pas trop difficile de contourner quelque peu en amont, du côté de la Commune de Gubloux, et vous l'avez souvent lu dans la presse, il y a des difficultés. Une partie du tracé passe sur la parcelle d'un propriétaire privé qui n'est plus d'accord de laisser passer les promeneurs. Comme j'ai compris, c'est une affaire entre un privé et la Commune de Gubloux. Peut-être une mauvaise compréhension et il y a lieu d'avoir une discussion. J'ai discuté avec ce propriétaire et nous allons probablement réunir la commune de Gubloux, ce propriétaire et la commune de Hauterive (FR). Il n'est pas concevable d'investir afin de contourner l'endroit où la berge s'est effondrée pour qu'ensuite les promeneurs arrivent devant des barbelés ou un cul-de-sac. Je suis convaincu qu'une solution sera trouvée suite à une discussion et de la bonne volonté de toutes les parties. Nous avons bon espoir de trouver cette solution mais actuellement le sentier reste fermé. Vous pouvez passer, aucun problème, mais à vos risques et périls. Que ce soit du côté de l'effondrement ou de l'accueil du propriétaire lorsque vous passez sur sa parcelle située, qui n'est pas sur notre commune.

Plan canicule : pour rappel ce plan canicule a été sollicité par le canton pour les personnes de 75 ans et plus. Elles ont toutes reçu un courrier et peuvent faire valoir une aide dans le cas où le plan canicule serait déclenché. Les membres de la commission Senior+ prendront contact avec vous et pourront vous donner un coup de main en cas de canicule. Malgré cela, il est impératif que les citoyens qui ont reçu ce courrier se manifestent avec un retour pour nous indiquer s'ils sont intéressés à être contactés en cas de canicule ou non. Sinon il ne nous sera pas possible d'effectuer notre travail.

Crèche La Marelle : elle se situe actuellement à Farvagny et Grangeneuve. La crèche est actuellement gérée par une association. La Commune de Gubloux reprend la crèche de la Marelle qui sera donc communalisée. La Commune de Hauterive (FR) reste conventionnée avec celle de Gubloux. Il n'y aura pas de modification pour les citoyens qui mettent leurs enfants à la crèche. Ce ne sera plus l'association de La Marelle mais la Commune de Gubloux qui s'occupera de l'avenir de la crèche.

Information concernant le restaurateur d'Ecuvillens, Serafim : le contrat de bail a été dénoncé pour fin septembre 2025. Après discussion, le contrat liant Serafim à la Commune est prolongé d'une année, jusqu'à septembre 2026. Vous pourrez ainsi profiter de son excellente cuisine encore une année et demie, c'est une bonne nouvelle.

J'en ai terminé concernant les informations du Conseil communal et j'ouvre la discussion, la parole est aux citoyens.

M. Maurice Seydoux, Ecuvillens : j'ai deux interventions : la première concerne la cabane du Bois Cornard. Tout d'abord je souhaite vous remercier pour tout le travail qui a été fait pour ce magnifique lieu public de détente et en particulier le soin que Bernard Rossier y apporte. Seulement voilà, il y a 2 semaines, par un beau samedi après-midi, ma fille et sa famille se rendent à cet endroit pour y déguster un petit 4 heures avec ses 2 petiots, en l'occurrence mes petits-fils. Sur place, ils se sont littéralement fait expulser par un groupe de personnes qui avaient certes louer la cabane, en y interdisant l'accès à toutes les tables ainsi qu'à l'eau potable. Pour moi, cela n'est pas acceptable. J'ai posé la question à Bernard afin de savoir s'il y avait un règlement d'utilisation de la cabane en cas de location. Il m'a répondu par la négative mais

que ce n'était pas la première fois que lui ou Lucienne recevait ce genre de plainte de la part de citoyens de Hauterive (FR) qui voulaient utiliser une ou deux tables vers le fond de la place.

Ma proposition est que le Conseil communal édicte un règlement d'utilisation qui serait remis à toutes les personnes qui louent la cabane, ceci afin que cela soit clair pour tout le monde. Maintenant je pense que la commune peut imposer aux loueurs que l'accès à au moins une table reste libre et à l'eau potable du bassin et du lavabo, quand ils sont en service naturellement, et qu'ils soient également libre d'accès.

La deuxième intervention concerne la propreté des routes et trottoirs de notre commune. Bien que ceux-ci soient la plupart du temps bien entretenus, il y a parfois du crottin de cheval qui les jonchent et effectivement, depuis que je me promène avec de nouveaux mes 2 petits-fils et une poussette, nous devons un petit peu jongler entre les boules crotales. Dès le moment où on demande aux propriétaires des chiens de ramasser les éjections de leurs animaux canins préférés, je pense que nous pourrions en faire de même avec les promeneurs à cheval de la commune. Ma demande est que le Conseil communal envoie une lettre à tous les propriétaires de chevaux, les sommant de ramasser le crottin de leur monture. Je ne sais pas comment faire mais le Conseil communal va très certainement trouver une solution. Je vous remercie de votre attention.

M. Dominique Zamofing : merci pour ces deux questions. Je vais répondre à la dernière en premier. Concernant les chevaux, c'est vrai que dans la commune ou aux alentours il y a pas mal de propriétaires de chevaux. Normalement les chevaux ne vont pas sur les trottoirs, donc j'espère que cela est au moins respecté. Il ne devrait donc pas y avoir du crottin sur les trottoirs pour vos poussettes. Nous avons installé une poubelle à crottins un peu plus bas de l'église à Ecuwillens durant une année. Nous n'en avons pas vu beaucoup dedans. Cette poubelle avait été demandée puis enlevée respectivement par la personne qui l'a posée. Il s'agit d'une personne propriétaire de chevaux.

Nous avons donc sensibilisé ces propriétaires de chevaux. Il y a juste 2 à 3 sites sur la commune, mais nous avons aussi des chevaux qui viennent des directions de Neyruz ou ailleurs. Nous ne pouvons pas non plus faire la police pour systématiquement ramasser ces crottins. Mais ce n'est pas une chose évidente, je me mets aussi à la place du cavalier. Que fait-il quand le cheval dépose sa crotte ? Il attache son cheval au lampadaire et comment faire pour ramasser cela ? Ce n'est pas si évident et je comprends bien les promeneurs et aussi les conducteurs des voitures qui roulent dedans.

Mais nous prenons note et savons que c'est un problème qui se passe surtout à Ecuwillens puisque c'est un parcours qui est fréquenté non seulement par les promeneurs mais également par les cavaliers.

Concernant la cabane du Bois Cornard, il n'y a pas de règlement pour cette cabane. Elle est louée très régulièrement et c'est la première fois que des faits de ce type arrivent aux oreilles du Conseil communal. Il y a 2 endroits où l'on peut pique-niquer à Ecuwillens ou faire du feu : la cabane du Bois Cornard qui est au centre et l'autre, la nouvelle, qui est un petit peu sur le dessus direction Posat lorsque l'on entre au Bois Cornard et que l'on part directement à gauche. Régulièrement les personnes qui ne louent pas la cabane du Bois Cornard vont plutôt dans ce secteur-là pour faire du feu. Mais gardons un peu de bon sens. Si je me mets du point de vue de celui qui loue la cabane, je me dis que j'ai loué la cabane et les extérieurs. Donc s'il a un dîner de famille ou autre ce n'est pas si sûr que tout le monde accepterait qu'il y ait une ou deux tables d'autres personnes à ce moment-là qui font leur grillade ou leur pique-nique.

Je peux également comprendre que les personnes qui se promènent et arrivent pour s'asseoir en tirant un petit pique-nique du sac sont tentés d'aller sur ces tables et souhaitent avoir accès à la petite fontaine. Il est vrai que même si c'est loué avec accès à la fontaine, il est quand même maladroit de la part de celui qui loue d'interdire l'accès à cette fontaine pour avoir de l'eau. Nous n'étions pas sur place et nous ne pouvons pas juger. Je pense que ce n'est pas normal mais cela reste une discussion entre le bailleur et celui qui se promène pour trouver le meilleur compromis, mais c'est difficile une fois qu'elle est louée. Nous avons donné un mandat à Bernard Rossier qui s'en occupe avec son épouse. Nous ne disposons pas forcément de la liste des loueurs de la cabane. C'est lui qui va donner les clés à celui qui loue la cabane. Parfois c'est plus tard dans la journée et des promeneurs sont déjà sur place. A mon avis cela fait partie du bien-vivre propre à chaque citoyen de discuter et de se tolérer. Je ne suis pas un fanatique des règlements car à un moment donné on en fait pour tout. Je pense quand même que dans notre commune, nous devons trouver des solutions entre les parties. Nous prenons note de votre remarque mais je ne peux pas vous garantir que nous allons établir un règlement. Nous allons délibérer au sein du Conseil communal s'il y a lieu d'en faire un pas. D'autres questions ?

M. Raphaël Dousse, Ecuwillens ; j'aimerais savoir si c'est possible maintenant qu'on a l'arrêt de bus à l'aérodrome, il y a pas mal de gens qui prennent le bus à cet arrêt. Au lieu de descendre sur la Tuffière, de passer par l'aérodrome et par Magnedens, et descendre sur Corpataux. Je ne sais pas s'il y a des changements, il faut aussi voir si la route est faite pour, mais il y a pas mal d'utilisateurs qui sont dans la zone de l'aérodrome.

M. Dominique Zamofing : je n'ai pas bien compris, il y a un arrêt de bus à la Clé, on est d'accord. Et puis un autre à l'Aérodrome ?

M. Raphaël Dousse : oui à la Clé. Au lieu de descendre et aller sur la Tuffière, on pourrait passer par la Clé, et à Magnedens tourner à gauche pour descendre sur Corpataux.

M. Dominique Zamofing : il y a deux lignes de bus : la 336 et la 337

M. Raphaël Dousse : oui et la 470 elle va tout droit. Je crois qu'il y a eu des changements à la Tuffière, j'ai entendu que cela avait déjà été discuté mais peut-être qu'il faudrait repenser la question. Parce qu'il y a beaucoup plus de clients qui prennent le bus à la Clé qu'à la Tuffière. En tout cas personnellement je le prends à la Tuffière et parfois je peux vous dire que c'est glauque. Mais je ne veux pas enlever l'utilisation de l'arrêt à la Tuffière, il faudrait étudier et voir ce qui est possible parce qu'à la Tuffière il y a les bus directs qui passent.

M. Dominique Zamofing : oui il y a le direct et une ligne qui va à la Clé, essentiellement pour le CO. Il y a 2 ou 3 bus qui ont été rajoutés pour ceux qui habitent Magnedens et Grenilles. Le bus passe un peu par derrière mais cette ligne est moins fournie que la ligne qui va direction La Tuffière.

M. Raphaël Dousse : oui ce serait juste pour voir si cela nuit à la Tuffière, ce n'est pas ce que je veux mais si cela ne nuit pas à la Tuffière, au lieu de passer à la Tuffière de passer en ligne droite par la Clé puis après de tourner à Magnedens à gauche et d'aller sur Corpataux. C'est peut-être compliqué parce qu'à Magnedens c'est assez étroit et puis il y a la traversée de la route mais on peut toujours leur poser la question.

M. Dominique Zamofing : poser la question ne coûte rien, mais chaque année un nouvel horaire est proposé et les communes peuvent proposer de nouveaux arrêts de bus. Il y a plusieurs discussions qui sont possibles. Pratiquement, je pense que vous avez répondu directement à votre question car à Magnedens, avec les bus en accordéon, une fois qu'ils arrivent à la croisée pour repartir sur la gauche c'est compliqué. De plus, à la croisée en bas sur la route cantonale c'est à nouveau compliqué et je ne suis pas si sûr qu'ils donneront leur accord. Ils le font exceptionnellement s'il y a des courses ou des travaux mais qu'ils donnent un préavis favorable n'est pas acquis, surtout à cause des rayons de braquage des bus et de leur longueur. Mais nous pouvons demander.

M. Raphaël Dousse : nous pouvons sinon aussi faire une pétition que les gens de la Clé signent et cela fera plus de monde et plus d'appui. Il y a pas mal de monde qui est intéressé pour cela.

M. Dominique Zamofing : oui je comprends bien, l'arrêt est un petit peu excentré par rapport au centre du village, c'est vrai. D'où la raison de faire le trottoir qu'on a voté il y a quelques mois pour permettre aux habitants de la Clé d'aller au centre du village en toute sécurité. Mais nous prenons note de votre remarque, à laquelle je donne peu de garantie d'aboutir. De plus cela rallongerait la durée du trajet.

M. Raphaël Dousse : non la durée je ne pense pas.

M. Dominique Zamofing : à voir. Nous prenons note et nous nous renseignerons s'il y a une ouverture. Actuellement pour le trottoir qui est à la route de Magnedens, nous avons un préavis négatif des TPF parce que finalement les angles de braquage ne sont pas suffisants. Nous devons trouver une solution. Lorsque l'on voit l'angle de braquage au centre du village qui n'est pas autant à l'équerre que celui à Magnedens, ainsi que celui qui se trouve au bord de la route cantonale, je donne peu de chance à notre demande.

M. Raphaël Dousse : merci.

M. Dominique Zamofing : d'autres demandes ?

M. Roger Galley, Ecuwillens : j'ai vu qu'il y avait beaucoup de gabarits au centre du village de Posieux, est-ce que les promoteurs seraient intéressés à faire des appartements protégés ? Vu le vieillissement de la population et comme je vois dans les résumés d'autres assemblées communales ces derniers temps comme à Farvagny ce week-end ils ont fait l'inauguration d'appartements protégés, à Autigny ils ont aussi mis à l'enquête des propositions dans ce sens-là. Je ne sais pas si vous pourriez éventuellement intervenir quand les promoteurs viennent déposer les plans pour éventuellement susciter des envies de créer des petits appartements protégés pour le 3^{ème} âge.

M. Dominique Zamofing : je vous remercie pour votre remarque. Il me semble que vous l'aviez déjà faite il y a une année ou deux si j'ai bonne mémoire. Suite à votre demande j'avais pris contact avec les promoteurs dont le projet n'était pas encore mis à l'enquête. Nous étions éventuellement intéressés à créer en partie des appartements protégés. Le promoteur m'avait alors répondu que le projet était trop avancé, et qu'à leurs yeux pour investir dans des appartements protégés il faudrait beaucoup d'appartements. En effet, il y a toute une structure qui doit être mise en place. Vous ne pouvez pas payer un concierge pour 5-6 appartements.

Il y a encore un projet à Ecuwillens, un immeuble qui sera construit juste derrière la ferme qui était anciennement à la famille Morel. Eux aussi ont répondu par la négative. S'il n'y a pas directement les pouvoirs publics qui prennent le projet en main, peu de promoteurs souhaitent investir dans ce genre d'habitation. La raison en est la suivante Une structure doit être mise sur pied, les loyers sont plus élevés. De plus, les éventuels locataires ne font pas de très longs séjours dans ces appartements. Ensuite il faut repeindre, etc. c'est un peu moins alléchant que de vendre et créer une PPE. C'est dans la tête du Conseil communal mais les projets ne sont plus au pluriel et souvent ce genre de projet se fait sur du terrain communal. De ce fait il est plus facile de le mettre sur pied car la demande de rendement n'est pas si importante que si c'est un privé qui l'élaborerait. Mais actuellement nous n'avons pas de grand projet. Nous avons eu deux retours, mais on y pense. La remarque est pertinente et tout à fait justifiée.

M. Roger Galley : Le terrain qui est derrière l'ancienne laiterie que M. Karth voulait acheter à l'époque pour faire un immeuble, est-il en zone à bâtir ?

M. Dominique Zamofing : il y a une partie qui peut être en zone, mais pas suffisamment pour remettre encore un immeuble. On parle bien dans le talus ? Tout n'est pas en zone sauf erreur. Seule la porcherie l'est. Actuellement il est difficile de mettre du terrain en zone à bâtir surtout dans un village rue où on ne peut plus mettre de zones à bâtir. Avec la révision, nous n'avons pas 1m² et vu que ce périmètre est ISOS, c'est la croix et la bannière pour changer de zone. De plus, avec les normes et la loi qui a changé, c'est compliqué. Mais à suivre, merci pour la remarque.

M. Christian Rhème, Posieux : je demande à la Commune de faire le nécessaire pour organiser des contrôles de circulation sur la route cantonale, notamment au niveau du Local Hauterive. C'est une route à peu près rectiligne avec 4 passages piétons. Nous avons vraiment un problème de vitesse ici. Il s'agit bien sûr d'une minorité mais les excès de vitesse sont massifs. Il y a aussi un problème de comportement avec des conduites acrobatiques, comme on peut voir à la télé en France, ils appellent cela des rodéos urbains. Nous en avons à Posieux sur la commune et il y a un risque d'accident très élevé. Comme j'ai compris c'est la commune qui peut faire la demande pour poser un radar ou organiser des contrôles de police.

M. Dominique Zamofing : on prend note de la remarque. Nous allons demander d'avoir des contrôles radars. Mais sans trahir de secret, cette zone devrait passer d'ici une année environ à 30 km/h. Le canton doit en effet assainir une partie de cette route afin de respecter les normes cantonales. En effet, 3-4 bâtiments le long de la route cantonale ne peuvent être équipés de murs antibruit. La mesure est donc de mettre en zone 30km/h. Cela ne nous empêche pas de prendre note et de demander des contrôles.

M. Christian Rhème : en effet ces contrôles il les faut quand même, certains conducteurs roulent à plus de 100km/h. dans le village où s'est limité à 50km/h.

M. Dominique Zamofing : une question, la journée je suis assez souvent là-bas et je n'ai pas l'impression que cela roule très fort car c'est pratiquement pare-chocs contre pare-chocs. Est-ce que cela se passe le soir ou la nuit ?

M. Christian Rhème : c'est le soir, le week-end, j'ai l'impression que c'est une récurrence des mêmes motos et autos.

M. Dominique Zamofing : si nous demandons des contrôles, il faudra préciser quels horaires car s'ils installent un radar entre 7 et 9h ils ne vont pas attraper grand monde. Cela circule lentement mais c'est donc plutôt le soir. Nous allons faire attention à notre permis. D'autres questions ?

M. Benoît Remy, Ecuwillens : j'ai juste une question concernant les reports des charges du Conseil d'Etat qui aimerait éventuellement reporter sur les communes, notamment les routes. Est-ce qu'au niveau de la députation ou des communes il y aura un mouvement de révolte ou de lutte ?

M. Dominique Zamofing : ce thème est en consultation jusqu'au 15 juin. Nous avons reçu les informations notamment par l'Association des Communes Fribourgeoises et il a été décidé de déposer une prise de position pour toutes les communes, car finalement tout le monde est concerné. Rien n'empêche de déposer une prise de position commune par commune. Et ce qui nous concerne, nous allons manifester notre désapprobation concernant la route d'Hauterive et le pont.

Il faut aussi être clair, ce n'est pas parce que les communes vont faire un préavis négatif que tout va être abandonné. Il y a un problème de structure dans le canton de Fribourg car les charges salariales dépassent les rentrées fiscales. On a un problème structurel. Il y a quand même lieu d'analyser la situation et je pense que l'effort sera sûrement commun dans tous les secteurs. On préfère naturellement quand ce sont les secteurs du voisin qui sont concernés. Je ne me fais pas beaucoup d'illusion, il y aura certainement des choses qui vont être rabotées. Cela va être un compromis à la Suisse. Mais certains éléments seront retenus. Au Grand Conseil il y a un lobby des communes car presque la moitié des députés sont dans des exécutifs communaux, cela peut faire pencher la balance. Mais il y a aussi des éléments que l'on doit aussi prendre en compte pour le Canton de Fribourg qui doit équilibrer ses comptes et pas seulement l'année prochaine mais aussi dans les années futures. Un effort doit être fait et nous restons attentifs. Il n'y a pas de miracle non plus.

Nous ne souhaitons pas reprendre la route d'Hauterive mais il faudra qu'on discute encore nos prises de position. Nous n'allons clairement pas investir dans ce secteur. C'est vraiment le pont qui pose un problème. La position du Conseil communal du Bois d'Amont est la même que la nôtre. Nous n'allons pas mettre 2 millions d'investissements pour une route qui est un transit. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de citoyens qui l'empruntent, mais une route fréquentée comme celle-ci doit être cantonale et elle ne doit pas revenir à la commune.

Si elle devait nous revenir, je suppose que nous allons changer notre position concernant la route Marly-Matran. Cette route est vraiment d'importance cantonale. Elle relie la Haute-Sarine à l'autoroute actuellement.

La route a été transférée au 1er janvier et lors de la réalisation du nouveau tracé elle reviendra à la commune mais je ne sais pas dans combien d'années ce sera le cas. Peut-être que la variante sera de faire une passerelle pour la mobilité douce (cyclistes et piétons uniquement) un peu plus grande que celle qu'on fait à Neyruz, mais pas un pont métallique qui coûte les yeux de la tête à entretenir.

M. Germain Daucourt, Posieux : il est très intéressant de parler de cette route d'Hauterive mais le groupe e qui est au bout du chemin l'exploite également énormément. Est-ce que vous l'avez mis au courant des idées de le remettre à la commune ? Il faudrait quand même que le groupe e participe un peu.

M. Dominique Zamofing : bien sûr que le groupe e est au bout du pont et ils ont une autorisation car ils ont quelques véhicules au niveau forestier qui passent sur ce pont. Il y a une convention selon laquelle ils ont le droit de passer. Naturellement à l'époque, lorsque ce n'était pas encore cantonal, nous avions avec le Bois d'Amont, respectivement Arconciel, invités le groupe e pour leur demander une participation. Ils n'étaient pas fermés mais pas très ouverts non plus. Si celui-ci sert uniquement pour la mobilité douce peut-être que cela leur posera des problèmes, à voir. Des sponsors il n'y en a plus beaucoup.

D'autres demandes ou remarques ? On peut naturellement encore échanger tout à l'heure lors du verre de l'amitié. S'il n'y a plus de remarque, je vais mettre un terme à cette assemblée.

Je n'aimerais pas omettre de vous remercier d'avoir participé nombreux ce soir, malgré la météo, à cette assemblée, pour votre fidélité ainsi que pour l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement ainsi que tout le personnel communal de l'administration et de l'exploitation qui sont nombreux ce soir. Je remercie naturellement aussi les membres de la Commission financière pour leur étroite collaboration et l'esprit constructif qu'ils ont dans leurs rapports et leurs séances. Il est toujours très agréable de pouvoir échanger avec la Commission financière, c'est un point important dans une commune. Je crois que la relation entre le Conseil communal et la Commission financière ne doit pas être un affrontement mais plutôt une collaboration. Ce qui était le cas à plusieurs reprises notamment lors des divers investissements à discuter, au lieu de se mettre devant le fait accompli. Nous vous remercions pour votre travail et les excellents rapports que nous avons entre nos deux organes.

Je vous remercie d'avoir participé à cette assemblée et vous souhaite une excellente fin de soirée, un bel été à tous et naturellement santé et bon appétit pour la suite, merci beaucoup. Applaudissements.

La séance est levée à 21h28,

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Duennenberger

Dominique Zamofing